

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1982)
Heft: 628

Rubrik: Point de vue

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Remorques

«Loisirs: Lausanne n'est pas à la remorque. Ses onze centres reçoivent en 1982 une subvention de plus de 1,6 million!»
 («Lausanne-Cité» N° 91, du 11 février 1982).

Je suis bien contente: les centres de loisirs lausannois se portent à merveille et la manne municipale s'apprête à les arroser généreusement (le point d'exclamation ci-dessus vaut son pesant de saveur admirative). Tout est donc pour le mieux dans le meilleur des petits centres de loisirs.

Pour moi, je ne connais qu'un centre de loisirs à Lausanne. Il est tout petit (61 m² pour un quartier en pleine expansion), sombre, sans dégagements, aménagé tant bien que mal (miracle du bricolage et des bonnes volontés) dans l'ancienne buanderie

d'un immeuble qui n'est plus de première jeunesse, beaucoup s'en faut. Quand l'Association du centre désire organiser une conférence, elle doit emprunter une salle de paroisse ou occuper un local dans la brasserie voisine. Tous les efforts entrepris pour obtenir des locaux décents ont échoué, se heurtant à la même réponse de la Municipalité: pas de crédits.

Alors, je suis bien contente! Car, de deux choses l'une: soit le tableau que je viens de brosser n'est que le pur produit de mon imagination de mauvaise citoyenne; soit cette situation intolérable va changer tout soudain, grâce au 1,6 million (!) annoncé. Et tout sera pour le mieux, etc, etc.

«A l'heure actuelle, on peut constater que les centres de loisirs ont atteint leur vitesse de croisière» conclut l'article. Croisière ou cabotage?...

Catherine Dubuis.

INITIATIVE

Ecole vaudoise: c'est reparti

En «prélancement» (DP 623), nous avons dit le mérite de l'initiative populaire lancée par un groupe d'enseignants vaudois pour une réforme scolaire réaliste.

Depuis le 24 février, le texte est à la signature des citoyens (adresse utile pour tout renseignement, demande de listes, etc.: «Une meilleure école pour tous», c.p. 2395, 1002 Lausanne).

A la lecture du texte définitif, trois principes à souligner:

— Un cycle d'observation, cinquième et sixième années, les enfants restant groupés, ensemble, dans des classes hétérogènes. On va crier (on a déjà crié avant même d'avoir lu le texte) au sacrifice des enfants doués. Nous avons déjà eu l'occasion de dire, ici, qu'un enfant doué n'est pas, généralement, prétérité par une structure scolaire: le propre

de l'intelligence est la faculté d'adaptation et la capacité de tirer profit de tout à l'école et hors de l'école. De surcroît, la structure prévue permettra un enseignement plus individualisé grâce à la pluralité des enseignants et à la suppression du stress de la sélection, examens d'entrée ou présélection par les niveaux.

— Une décentralisation efficace. Les modalités d'observation permettent aux enfants de rester dans leur quartier, dans leur village (ou groupement scolaire correspondant à une volée) jusqu'à douze ans, au moins. Certains maîtres seront, dans un rayon donné, itinérants. Plus facile de déplacer un maître que vingt-cinq élèves. Compte tenu de la plus faible densité de population de l'arrière-pays, cette disposition a une portée considérable au sens de l'aménagement scolaire du territoire.

— Le choix de l'orientation, sur préavis du conseil de classe, sera laissé aux parents. Assez extraordinaire de voir une «institution» renoncer, même temporairement, à une parcelle de son pouvoir. Mesure décisive pourtant, conférant au cycle

d'orientation sa sérénité; mesure seule capable de l'empêcher de retomber dans le présélectif. Il va de soi que le choix des parents implique que les sections prévues dès la septième disposent de moyens équivalents et que les possibilités de raccordement soient soigneusement et efficacement mises en place.

La teneur de l'initiative permet un débat valable. Les termes de l'alternative sont désormais clairement posés. Au peuple de choisir. Premier acte: faire aboutir l'initiative.

LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

Une journée à la Vallée

Lisez-vous la *Feuille d'Avis de la Vallée de Joux*? Non? Vous avez tort! Vous y auriez appris, en date du 17 février 1982, que:

«Anita Pearce, évangéliste canadienne, partagera avec nous le Message de la parole de Dieu.»

Et juste au-dessous, cette annonce alléchante: «Priorité aux solutions réalistes. Votez radical.» Car enfin, si l'homme ne se nourrit pas exclusivement de pain, il ne se nourrit pas non plus que d'esprit.

Plus loin, cette autre annonce, non moins séduisante:

«Groupe des hommes d'affaires chrétiens. En 1980 se constituait à la Vallée un chapitre d'hommes d'affaires chrétiens du Plein Evangile. Un mouvement international (Full Gospel Business Mens Fellowship International — FGBMFI) est à la base de cette œuvre...»

Je me suis demandé si M. Bührle ne ferait pas bien d'adhérer au FGBMFI et de se rendre au Sentier: «Vendredi 19 février à l'Hôtel du Lion d'Or au Sentier. L'invité de la soirée est M. Louis Pont, directeur de la Porte Ouverte à Châlon-sur-Saône. Homme équilibré, plein de bon sens, M. Louis Pont vous enrichira de ses précieuses expériences, d'autant plus qu'avant ses responsabilités à la